



République Française  
Département des Vosges  
Arrondissement d'Epinal  
Commune de Le Tholy

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 JANVIER 2025

La réunion a débuté le 31 janvier 2025 à 20h30 sous la présidence du Maire, Monsieur JACQUEMIN Anicet.

### **Membres présents :**

Monsieur BACHELARD Alexis - 3ème ADJOINT  
Madame BERTRAND Nathalie - Conseillère  
Madame CLAUDON Jocelyne - Conseillère  
Monsieur CROQUET David - Conseiller  
Madame DANIEL Nadège - Conseillère  
Madame DUVAL Celine - 1ère ADJOINTE  
Monsieur GRIVEL Jacques - 2ème ADJOINT  
Madame GRIVEL Nathalie - Conseillère  
Monsieur GRIVEL Stéphane - Conseiller  
Monsieur JACQUEMIN Anicet - MAIRE  
Monsieur LECOMTE Patrick - Conseiller  
Monsieur MANSUY Jean-Pierre - Conseiller  
Monsieur MASSOTTE Adrien - Conseiller municipal

### **Membres absents représentés :**

Madame DURAND Danielle - Conseillère (pouvoir à M LECOMTE Patrick – Conseiller)  
Monsieur FREMIOT Sébastien - 4ème adjoint (pouvoir à M BACHELARD Alexis - 3ème ADJOINT)  
Monsieur LALEVEE Renaud - Conseiller (pouvoir à M GRIVEL Stéphane – Conseiller)

### **Membres absents :**

Madame GOETZINGER Claude - Conseillère  
Monsieur MARIN Daniel - Conseiller

### **Secrétaire de séance :** Monsieur MASSOTTE Adrien

Le quorum (plus de la moitié des 18 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Approbation du compte rendu** de la réunion du 29/11/2024 : dans la dernière phrase du compte rendu, il faut lire le prix du m3 d'eau à 1.15 € et non à 1.10 €. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle est d'accord pour ajouter deux points à l'ordre du jour.

- Parcelles forestières communales non soumises au régime forestier : rectification parcelle dans délibération n°61\_2024
- Enceinte clôturée autour du stade : demande de subvention à la FAFA

Ce qui est accepté à l'unanimité.

**Ordre du jour :**

1. 01\_2025 - Acquisition d'une parcelle au lieudit "Le Rain Brice"
2. 02\_2025 - SDEV : électrification rurale : génie civil du réseau téléphonique lors des travaux de renforcement des réseaux BT issu du poste LE GRISARD
3. 03\_2025 - Adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (SMIC)

Questions diverses

---

<b>01_2025 - Acquisition d'une parcelle au lieudit "Le Rain Brice"</b>
--

Par délibération n°5/774 du 3 décembre 2021, le conseil municipal s'était prononcé pour l'acquisition d'une parcelle au lieudit "Le Rain Brice" appartenant à Madame GROS épouse DUVOID Brigitte.

Le projet a été approuvé. Ainsi, l'acquisition de la parcelle permettait son intégration dans le domaine privé de la commune pour un montant de 200 €.

La délibération n'a pas été suivie de fait et aujourd'hui, Madame DUVOID souhaiterait voir avancer le projet.

Après divers échanges avec l'intéressée, celle-ci doit réaliser un acte chez le notaire avant la vente. Cet acte a un montant de 600 €. Monsieur le Maire revoit le tarif voté en 2021 et propose donc l'achat de la parcelle cadastrée B 891 lieudit "Le Rain Brice" d'une contenance de 12a 33ca pour un montant de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- **D'APPROUVER** l'acquisition de la parcelle cadastrée section B 891 lieudit "Le Rain Brice" pour une contenance de 12a 33ca pour intégration au domaine privé de la commune,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes liés au transfert de propriété,
- **PRECISE** que les frais afférents au transfert de propriété de la parcelle seront à la charge de l'acquéreur et que les crédits seront inscrits au budget 2025.

**16 voix pour**

<b>02_2025 - SDEV : électrification rurale : génie civil du réseau téléphonique lors des travaux de renforcement des réseaux BT issu du poste LE GRISARD</b>
--

Monsieur le Maire présente le projet de génie civil du réseau téléphonique suite aux travaux de renforcement des réseaux BT issu du poste LE GRISARD.

Monsieur le Maire précise que dans ce cas d'un projet de génie civil du réseau téléphonique, Orange réalise le câblage et le SDEV réalise le génie civil. Par application de la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges en date du 19 juin 2018, le SDEV finance la sur largeur de fouille (réalisation de la fouille, matériaux) et la commune finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel.

Monsieur le Maire précise que le montant de ce projet est estimé à 34 274.50 € HT et que la participation financière de la commune, selon la répartition citée ci-dessus, s'élèverait à 12 559.05 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de la réalisation des travaux conformément au projet présenté pour un montant prévisionnel de 34 274.50 € HT.
- **AUTORISE** la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, Maître d'ouvrage.
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges dès que la demande lui en sera faite, la somme représentant le coût HT de fourniture et pose du matériel réellement installé dans le cadre du projet.

**16 voix pour**

#### **03\_2025 - Adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (SMIC)**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant l'assemblée délibérante à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par le Groupement syndical forestier du Massif des Jumeaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce POUR l'adhésion de la collectivité précitée.

**16 voix pour**

#### **04\_2025 - Parcelles forestières communales non soumises au régime forestier : rectification parcelle dans délibération n°61\_2024**

Par délibération n°61\_2024 du 25 octobre 2024, le conseil municipal s'est prononcé sur l'application du régime forestier à certaines parcelles forestières communales.

Lors de la rédaction de la délibération, une erreur s'est glissée dans la liste. Pour la parcelle désignée comme Section OC 0920 lieudit "Envers de Housseramont" pour une contenance de 0.0490 ha, en fait il s'agit de la parcelle **OB** 0920 lieudit "Envers de Housseramont", contenance 0.0490 ha.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance,

- **RECTIFIE** l'erreur de dénomination de la parcelle et **AFFIRME** qu'il s'agit bien de la parcelle section **OB 0920** lieudit "Envers de Housseramont" d'une contenance de 0.0490 ha.

**16 voix pour**

#### **05\_2025 - Enceinte clôturée autour du stade : demande de subvention à la FAFA**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de clôturer le stade pour des raisons de sécurité. En effet, des dégradations volontaires ont été faites sur les installations ces dernières années et celles-ci ne seront, à l'avenir, plus couvertes par les assurances si des moyens de réductions de ces méfaits ne sont pas mis en œuvre par la commune.

Deux devis ont été réalisés. Le premier pour la clôture d'un montant de 46 951.00 € HT (56 341.20 € TTC), et le deuxième pour un pare ballon d'un montant de 22 411.00 € HT (26 893.20 € TTC).

Afin de financer le projet, Monsieur le Maire explique qu'il est possible d'obtenir des subventions et notamment du Fonds d'aide au football amateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet,
- **AUTORISE** le Maire à demander une subvention pour la totalité des équipements au Fonds d'aide au football amateur et de signer tout acte afférent à ce dossier.

**16 voix pour**

### **Questions diverses**

#### ***Jacky GRIVEL :***

Ecole du centre : les logements sont quasiment terminés avec quelques déboires dans l'un deux au niveau de la chaleur et de l'humidité. Il n'y a pas d'air. Aujourd'hui ces problèmes sont résolus. Une vigilance sera observée au niveau des salles de classe pour le bruit et la ventilation. Les fenêtres pourront être ouvertes. Les radiateurs sont éteints mais il fait chaud.

Les classes sont aussi pratiquement terminées. Les WC handicapés sont opérationnels. Juste quelques retouches de peinture seront faites.

La météo étant ce qu'elle est, certains travaux ne peuvent être réalisés, ce qui provoque un léger retard de planning. Lorsque le crépi sera terminé, l'échafaudage pourra être enlevé et ainsi l'installation de l'ascenseur et la réfection des escaliers pourront être finalisés.

Etudes : une réunion travaux pour la réalisation d'une chaufferie biomasse à la Mairie et aux ateliers municipaux a eu lieu. Des demandes de subventions ont été réalisées, au titre de la DETR (Etat) et de Climaxion (Région).

Photovoltaïque : deux projets sont à l'étude : le premier au gymnase, le second aux ateliers municipaux. Le Syndicat d'électrification des Vosges fait une étude d'impact sur le plan administratif et technique pour définir l'enveloppe. Reste à savoir si l'énergie produite sera pour l'utilisation de la commune ou si elle sera destinée à la vente ?

Tracteur : se pose la question de l'achat ou de la location. Le sujet sera discuté lors de l'élaboration du budget 2025.

Eglise : une étude est en cours pour la réfection des façades avec également des demandes de subventions. Une gouttière est apparue sur le clocher. Une inspection sera faite à l'aide d'un drone.

#### ***Alexis BACHELARD :***

Adressage : une réunion a eu lieu ce jour pour faire le bilan des préconisations faites par LA POSTE. Le comité de pilotage a statué sur ces préconisations. Un rapport sera rendu par le chargé d'affaires. Cette certification devra être signée par Monsieur le Maire. Un travail collectif sera fait pour la finalisation du dossier. Au final, des adresses cohérentes, sans doublon.... Le but est de faciliter les secours, les livraisons, l'installation de la fibre sur le territoire.... Long travail et remerciements aux membres du comité de pilotage. Fin juin, la démarche sera bien avancée et une réunion sera organisée avec les personnes concernées. Des plaques de rues et numéros seront à acheter pour les changements. La fin des travaux est programmée à l'automne.

#### ***Céline DUVAL :***

Communication : le bulletin municipal a été distribué. Un petit souci cependant : un autre bulletin en anglais a été inséré dans notre couverture et cela concerne une trentaine d'impressions qui ont été également distribuées. L'imprimeur a été contacté, il s'agit d'une erreur de sa part et un geste

commercial sera fait. La mise en page, l'impression ont changé et plait beaucoup. Le bulletin est plus moderne, plus aéré.

Culture : une réunion a eu lieu pour définir le règlement du concours photo. Le thème pour les 6 à 16 ans est « les grimaces ». Le thème adulte est quant à lui « les jardins ». L'exposition se déroulera fin juillet début août comme les autres années. Un bilan du weekend de la libération a été dressé. Weekend très dense avec une participation très active du Comité des Fêtes. Son budget avait été prévu à hauteur de 5000 €, il n'a été dépensé que 1600 €. Beaucoup de bénévoles et de participants qui n'ont rien demandé.

Tourisme : Cinq accueils des touristes auront lieu et seront programmés les lundis compris entre le 15 juillet et le 15 août.

CCAS : les colis et les bons ont été distribués. Les bons sont à utiliser jusqu'à fin février. Dans les colis, il a été mis également des boîtes de bonbons de la Confiserie des Hautes Vosges.

### **Anicet JACQUEMIN :**

Fête des jonquilles : les préparatifs sont en cours.

Anniversaire : le syndicat d'initiative de Gérardmer fête ses 150 ans. De nombreuses manifestations sont prévues auxquelles est associée la commune.

Remerciements : un grand merci à la commission culture pour la publication du bulletin.

Ravalement des façades de l'église. Le Président de la fondation du Patrimoine a été contacté et une réunion a eu lieu. Des subventions sont possibles pour ce bâtiment classé. Lors de l'élaboration du projet, la présence d'un architecte du patrimoine sera obligatoire. Le crépi est à refaire, les contreforts à rejoindre et des portes sont à changer. Le portail qui a fait l'objet d'un changement il y a quelques années, aurait peut-être dû être plus ressemblant à celui d'origine. Ce sera peut-être le moment de revoir les moulures sur le bois. Pour les aides, une souscription sera lancée. Il s'agit d'un dossier très complexe, les travaux ne se feront pas en 2025 mais en 2026. Les personnes de la Fondation du Patrimoine qui ont visité l'église, ont été admiratifs devant le bâtiment, les vitraux, l'espace... Une première phase de travaux extérieurs et une deuxième phase pour l'intérieur seront peut-être envisagées. Il reste cependant le problème du budget des biens indivis par lequel les travaux seront financés. Dans ce genre de budget, la TVA n'est pas récupérable. La question est posée de revoir cette indivision avec LA FORGE. Ce budget de l'église serait inséré dans le budget principal ce qui permettrait de récupérer une partie de la TVA appliquée sur les travaux d'investissement. Pour information, la toiture et l'intérieur ont été refaits en 1992.

Le budget national n'étant pas voté, il est difficile d'avoir une vision globale de nos finances. Les subventions risquent de ne pas être à la hauteur de nos attentes. L'inventaire des besoins sera fait et seront priorisés. Tout ne sera peut-être pas pris en compte dans le budget.

Démographie : la commune ne compte plus que 1535 habitants. La population DGF, quant à elle, est de 1950 habitants.

Façade de la MMA : le crépi s'effrite de plus en plus. C'est inquiétant. Une démarche d'expertise est en cours pour faire fonctionner la garantie décennale. Un crépi à la chaux avait été préconisé par les bâtiments de France, mais cette façade est exposée à la pluie et au vent. La MMA avait, avant les travaux de réfection, sur cette façade, des essies en plaques de fibrociment pour la protéger des intempéries.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h00.

Monsieur MASSOTTE Adrien  
Secrétaire de séance

Monsieur JACQUEMIN Anicet,  
Maire